

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2012

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 25 mai 2012 a été affiché le 12 juin 2012, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCAION

Le 14 juin 2012, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 21 juin 2012, pour délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Installation d’un site cinéraire au cimetière de Molineuf
- 2- Convention de création, maintenance et hébergement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.
- 3- Point sur les projets d’amélioration des locaux scolaires de la maternelle
- 4- Décision modificative n°1 au budget primitif 2012 : COMMUNE
- 5- Soutien au service public forestier
- 6- Questions diverses

Mme Michèle BOBIN a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation des Procès-verbaux du 27 avril 2012 et du 25 mai 2012

Les Procès-verbaux sont adoptés à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour.

I - Installation d’un site cinéraire au cimetière de Molineuf

André Goujon fait une présentation détaillée des 2 devis reçus : le projet porte sur l’installation de 2 columbariums de 6 cases chacun et d’un jardin du souvenir. Chaque case pourra contenir jusqu’à 4 urnes. Les ouvrages seront réalisés en granit rose de Bretagne.

Après discussion, le conseil décide de faire installer dans un premier temps un seul columbarium de 6 cases et un jardin du souvenir avec un banc pour pouvoir se recueillir. Les travaux devraient être réalisés d’ici fin septembre.

Le Maire rappelle le projet de création d’un site cinéraire dans l’enceinte du cimetière communal, composé de cases de columbarium et d’un jardin du souvenir.

Deux devis ont été fournis :

- Les Pompes Funèbres Générales à Blois, montant, 10 703,00 € TTC
- Les Pompes Funèbres BOUVIER-GOURY à Blois, montant, 12 550, 00 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à 13 voix POUR

- DÉCIDE la création d’un site cinéraire composé de 6 cases de columbarium et d’un jardin du souvenir, à l’intérieur du cimetière communal
- DÉCIDE de retenir la société Pompes Funèbres Générales à Blois pour réaliser cette installation.

Le crématorium de Blois sera en service le 25 juin 2012.

II – Convention de création, maintenance et hébergement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le Maire rappelle les obligations du code des marchés publics en matière de dématérialisation des marchés publics. Une nouvelle disposition est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 : les acheteurs publics ne peuvent plus refuser de recevoir les plis électroniques pour les marchés supérieurs à 90 000 € HT.

L’association des maires a signé une convention avec info-locale pour créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics supérieurs et inférieurs à 90 000 € HT spécialement dédiées aux collectivités locales.

Le coût de l’adhésion par une convention est de 150 € HT par an.

Le maire demande au conseil municipal s’il est d’accord d’adhérer par convention à cette plateforme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 13 voix POUR :

- ACCEPTE d'adhérer par convention avec la société Info-locale à la plateforme de dématérialisation des marchés publics.
- AUTORISE le maire à signer la dite convention

III – Point sur les projets d'amélioration des locaux scolaires de la maternelle

Mme VIAL indique que suite aux réflexions menées avec les élus, les enseignants, les parents d'élèves, le cabinet d'architecte a rendu le dossier d'étude de faisabilité chiffré.

Il y a 4 phases de travaux et l'estimation est de 2 300 000 € TTC sans la main d'œuvre et les différentes études annexes.

Le coût est très élevé et Mme VIAL pense qu'il faut revoir le projet pour le rendre moins ambitieux, sans l'abandonner.

Mme VIAL remarque que le phasage dans le temps n'a pas été fait comme cela avait été demandé à l'architecte.

M.Mandard pense que cela ne doit pas empêcher la réalisation de certains travaux jugés incontournables.

M.SÉNÉCHAL indique qu'il faut regarder les urgences en priorité.

Le maire regrette peut-être d'avoir laissé tous les intervenants exprimer leurs souhaits sans avoir balisé le projet.

Après discussion, il est décidé de continuer le travail dans l'esprit d'améliorer la qualité des locaux et de réduire le projet tout en tenant compte des urgences.

IV – Décision modificative n°1 au budget primitif 2012 : COMMUNE

Afin de permettre le reversement de la TVA dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à Agglopolys, Le maire propose l'ouverture des crédits budgétaires suivants :

<u>Investissement</u> :	Dépenses :	C/2188	= 113 829 €
	Recettes	C/10222	= 113 829 €

V – Soutien au service public forestier

Le maire rappelle qu'il a remis à chaque conseiller municipal un dossier du SNUPFEN (Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel), la commune étant concernée avec 550 ha de forêt de l'ONF.

Le maire indique que l'on constate en effet une certaine détérioration de l'entretien des services forestiers, des espaces ouverts au public de la forêt.

Après discussion le conseil municipal est d'accord pour prendre les délibérations suivantes.

Soutien au service public forestier : débat public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Molineuf à l'unanimité exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Soutien au service public forestier : suppressions d'emplois

Après en avoir délibéré à 9 voix POUR et 4 voix CONTRE, le conseil municipal de la commune de Molineuf demande à l'État de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF.

Le Conseil municipal de la commune de Molineuf apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

VI – Questions diverses

- DPU

Monsieur le Maire donne lecture de d'une déclaration d'intention d'aliéner et fait part de sa décision de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain au nom de la commune sur l'immeuble suivant :

⇒ immeuble bâti – parcelle n° 432, 455, section B , 16 Chemin de la Maltière , le Haut de Souche situées à Molineuf appartenants aux conjoints Monsieur Gérard Paul LEBIGUE, Monsieur Laurent Christian Jacky LEBIGUE, Madame Magali Nelly Monique LEBIGUE, épouse GUYARD

- Recensement de population du 17 janvier au 16 février 2013
M. GOUJON est désigné en qualité de coordonnateur communal.
- Remplacement de Mme Isabelle FORTIN
A compter du 25 juin Mlle Sandrine GARNIER travaillera avec Mme FORTIN jusqu'à son départ, le 1^{er} août.
- Intégration de l'Accueil de Loisirs dans le SIVOS
La modification des statuts du SIVOS sera proposée lors de la réunion du SIVOS le 2 juillet 2012.
- Festivités du 14 juillet
M.MANDARD indique que 2 réunions préparatoires ont eu lieu et que le programme a été établi. Il engage l'ensemble des conseillers à participer à la dernière réunion du 5 juillet.
- Prochains conseils municipaux
 - jeudi 9 août 18h30
 - vendredi 7 septembre 20h30
 - vendredi 5 octobre 20h30
 - vendredi 9 novembre 20h30
 - vendredi 7 décembre 20h30

TOUR DE TABLE

♦ Le maire fait le bilan très positif et apprécié des 3 grandes dernières manifestations : le Trail des Moulins, la fête au village, l'accueil des nouveaux habitants.

Il fait savoir que M. BOUCHOUX de l'ONF viendra sur place voir l'implantation de l'abri bus.

♦ M. MANDARD souligne l'énorme travail réalisé par M. Michel DELFAU, sur le site internet de la commune.

♦ M.PILLOT a laissé pour consultation le rapport annuel de Val Eco. Il a visité la plate-forme des déchets verts à Fossé qui ouvrira en octobre prochain.

♦ Mme BOBIN indique que les barrières sur la place sont posées.

♦ M. PRÉVOST constate que les containers à verre sont pleins. M. PILLOT répond que cela peut être signalé à Agglopolys.

♦ M. GOHIER indique que l'opération propreté environnement n'a pas eu lieu cette année et suggère qu'il serait bien de la reconduire.

Il fait savoir que le 26 juin une réunion du Syndicat d'eau aura lieu au sujet des travaux du réseau d'eau situé sous le trottoir, route d'Orchaise.

Il signale que la SAUR ne délivre plus de carton lors des relevés de compteurs d'eau (qui ont lieu en règle générale en septembre). Il est possible de demander un reçu par mail auprès de la société.

♦ Mme PAVY informe que le service des ordures ménagères d'Agglopolys a une exposition à mettre à disposition des communes.

Par ailleurs, la commission Développement Durable demande aux porteurs de projets de nouveaux lotissements de prévoir des conteneurs de tri enterrés.

Elle indique qu'Agglopolys peut subventionner jusqu'à 30% du montant de travaux d'isolation dans les bâtiments communaux. (

♦ Mme DELFAU demande où en est le sens unique du chemin du vieux tertre. Le maire doit d'abord prendre un arrêté limitant la circulation dans cette rue.

♦ M. CHAMP a assisté à la réunion du 14 juin avec le CAUE sur le projet de la Loge. Le CAUE a fait une proposition d'accompagnement sur un concours d'architecte estimé entre 6 000 € et 8 000 €. L'étude démarrerait en septembre.

♦ Mme VIAL évoque un problème d'organisation pour le grand nettoyage des jouets à l'école, l'été.

♦ Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 21h45